



Annulation renonciation anterieure à curatelle

Par **tarn paris**, le **14/06/2011** à **17:44**

Bonjour,

Mon frère sous la pression , il y a 11 jours, a renoncé à son héritage (tribunal +notaire), si dans les 24 prochains mois il est placé sous protection juridique est ce que la renonciation sera toujours valide?

Merci d'avance